



BELVÉDÈRE

Communiqué de Presse

Beaucaire, 20 mars 2013

PROCÉDURE DE RESTRUCTURATION FINANCIÈRE DE BELVÉDÈRE SA

APPROBATION DU PLAN DE REDRESSEMENT DE BELVEDERE SA PAR LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par un jugement en date du 19 mars 2013, le Tribunal de Commerce de Dijon a approuvé le plan de redressement de Belvédère SA, tel qu'il lui a été présenté par Maître Frédéric Abitbol, son administrateur judiciaire, le 11 mars 2013 (voir notre communiqué du 13 mars 2013).

Le Tribunal de Commerce de Dijon a souligné dans son jugement que le plan ainsi approuvé est de nature à assurer la pérennité de l'activité et l'intégralité des emplois concernés, aucun licenciement économique n'étant intervenu ou n'étant prévu, dans aucune des structures du groupe.

Comme indiqué dans notre communiqué du 20 août 2012, ce plan prévoit notamment :

- (i) le remboursement de la dette FRN au moyen d'une conversion de celle-ci au capital de Belvédère SA représentant, à l'issue de la conversion, 87% du capital social ;
- (ii) le remboursement des obligataires subordonnés par la remise, à la date de maturité des BSAR, de bons de souscription d'actions ouvrant droit, au total, à 10% du capital social, avant exercice des BSAR et des différents bons de souscription d'actions émis dans le cadre de la restructuration ;
- (iii) l'octroi aux actionnaires existants de bons de souscription d'actions ouvrant droit, au total, à 10% du capital social, avant exercice des BSAR et des différents bons de souscription d'actions émis dans le cadre de la restructuration ; et
- (iv) le paiement de tous les autres créanciers, au choix de chacun d'entre eux, au travers d'un remboursement du tiers de leur créance pour solde de tout compte ou du remboursement de l'intégralité de leur celle-ci en 7 échéances annuelles.

Par ailleurs, le Tribunal de Commerce de Dijon a également, dans un jugement du 19 mars 2013, approuvé la cession de marque de vodka Danzka, vendue principalement en *duty free*, une telle cession étant nécessaire pour sécuriser les prévisions de trésorerie du groupe à court et moyen termes.



Belvédère SA se félicite de ces jugements qui permettent la mise en œuvre d'un désendettement massif de la société.

Le Tribunal de Commerce de Dijon rendra ses jugements relatifs aux plans de redressements des filiales de Belvédère SA, également placées en redressement judiciaire, le 9 avril 2013.

Contact :

Finance Belvédère
info@belvedere.fr

Media
FTI Consulting Strategic Communications
Guillaume Foucault - guillaume.foucault@fticonsulting.com
Yannick Duvergé - yannick.duverge@fticonsulting.com
Tél. : +33 1 47 03 68 10